



Unité



Le journal de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires

Les vautours rodent toujours sur l'Europe

■ Arrêts maladie : la Sécu à la rescousse

Dans le numéro 928 de l'Unité, daté du 29 septembre 2009, nous relations les interventions médiatiques de notre Ministre de tutelle concernant son idée de soumettre les arrêts maladie des fonctionnaires au contrôle de la Sécu.

Hé bien, il l'a fait !

Une convention, signée le 26 mars 2010, entre le Ministre de la Fonction Publique, celui de la Sécurité Sociale et le Directeur de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés, prévoit que les caisses primaires d'assurance maladie de Clermont-Ferrand, Lyon, Nice, Rennes, Strasbourg et Paris renforcent, à titre expérimental et pour une durée de deux ans, leurs contrôles sur certains arrêts de travail des fonctionnaires. L'expérimentation porte sur le contrôle des arrêts de travail dus à une maladie non professionnelle d'une durée inférieure à six mois consécutifs et n'ouvrant pas droit au régime des congés de longue maladie ou de longue durée. Les contrôles concernent les arrêts de travail de plus de 45 jours consécutifs. Par ailleurs, des contrôles ponctuels peuvent être réalisés lorsqu'il est constaté plus de 3 arrêts de travail de courte durée au cours des 12 derniers mois, dès lors que le 4ème arrêt est d'une durée supérieure à 15 jours.

Un outil partagé est mis en place à l'attention des caisses et des administrations expérimentatrices qui permettra aux agents habilités de saisir et de partager différentes données concernant les fonctionnaires en situation d'arrêt de travail. Comme il se doit, cet outil permettra l'établissement d'indicateurs ...

Les protestations de Solidaires aux Finances ont donc été vaines. Il reste que les services du personnel (pardon des ressources humaines) des directions vont voir leurs tâches sensiblement s'alourdir, dans une période où la détérioration des conditions de vie au travail conduit de nombreux agents à cesser le travail pour cause de ... maladie.

■ SIE : pour une formation ambitieuse

Le Bureau National, alerté par le réseau militant est intervenu, le 29 avril 2010, auprès de la Centrale (bureau GF2A et DRF) à propos du dispositif de formation à la nouvelle contribution économique territoriale (cf Unité 943 du 11 mai 2010). Dans son courrier l'Union a souligné la qualité jugée insuffisante de la formation dispensée au regard notamment des enjeux, elle a rappelé son attachement à une formation initiale et de cours de carrière de qualité et répondant aux besoins des agents, en demandant que la DRF cadre le dispositif sur la base du mieux disant tant pour la mission que pour les personnels.

La DRF (direction du recrutement et de la formation) a immédiatement répondu et s'est engagée à «regarder comment mieux assurer l'acquisition des connaissances» pour les agents des SIE. Affaire à suivre, donc.

Dans ce numéro 944

- *Conditions de vie au travail* p. 4 et 5
- *Mouvement 2010 du cadre B* p. 6 et 7
- *Copernic* p. 8 et 9
- *CSP : ça fonctionne à maux couverts* p. 10 et 11
- *Crise* p. 12 à 14
- *Etats généraux des services publics* p. 16

Contagion ?

Nous évoquons dans l'Unité 941 du 13 avril 2010 la décision du directeur de Charente Maritime d'utiliser ponctuellement deux agents affectés en SIE à des missions de contrôle fiscal. Nous avons à cette occasion stigmatisé l'orientation prise par ce directeur qui créait, de fait, un nouveau statut d'emploi, le BATF (Bon A Tout Faire).

Notre hiérarque local n'est malheureusement pas le seul à pratiquer le prêt d'agents.

La directrice du CSI d'Angers vient de lancer un appel de candidature parmi les agents du service d'acquisition de données dans le but de venir en aide aux services de la DSF du Maine et Loire dans le cadre de la campagne IR. L'administration «propose» ainsi aux agents volontaires d'aller travailler à Cholet, après une formation de courte durée, et se dit prête à fournir aux agents un véhicule de fonction.

Le DSF du Tarn quant à lui, a décidé de détacher deux jours par semaine, en pleine campagne IR, un contrôleur de secteur d'assiette vers la direction afin de préparer, dans les meilleures conditions possibles, le départ prochain d'un agent de ce service.

Pour l'Union, ce type de pratique est d'abord inacceptable. Il démontre ensuite la situation catastrophique dans laquelle se trouve la DGFIP du point de vue des effectifs. Il prouve enfin la relative incurie d'une hiérarchie qui, d'un côté constate et dénonce, à mots couverts, une situation de l'emploi qui ne permet plus de faire face aux missions, mais continue de gérer la pénurie par des décisions à courte vue.

■ PVFI puissance 10

Eric Woerth, encore lui, recevait, le 3 mars dernier (Unité 939 du 16 mars 2010), communication du rapport Cornut-Gentille sur la qualité des services publics. Notre cher Ministre proposait alors la création d'une batterie d'indicateurs de suivi des administrations. Dans une note en date du 25 mars 2010, intitulée «optimisation de la qualité de service dans le cadre de la RGPP» la DGFIP annonce, pour ses propres services, la généralisation progressive du référentiel Marianne (note à suivre) et la création d'un baromètre annuel classant les services selon les critères dudit référentiel.

Ce baromètre sera réalisé à partir des travaux d'un célèbre institut de sondage proche du pouvoir (il faut bien soigner ses amis) sur la base d'appels mystères, de visites mystères, de courriers mystères et de courriels mystères.

150 services de la DGFIP, choisis en fonction des enjeux que leur taille représente, seront ainsi testés ! La note précise que ces mesures sont tout à fait distinctes de celles organisées dans le cadre de PVFI (ça rassure, non !) et ne requièrent aucune organisation particulière de la part des directions locales et des services.

Les services et les agents doivent simplement être informés qu'ils font partie du périmètre de l'enquête, du contexte et des objectifs de cette dernière qui sont d'évaluer la qualité globale de l'accueil des administrations.

On croit rêver ! La DGFIP se plie aux élucubrations d'un Ministre qui souhaite, comme il en a l'habitude, faire une belle opération de propagande, alors même que les résultats en matière d'accueil à la DGFIP sont très éloignés de la perfection. Lâcheté quand tu nous tiens.

LES VAUTOURS RODENT TOUJOURS SUR L'EUROPE

Au sortir du G20 de Londres et en pleine tourmente financière les grands de ce monde, notre bon président en tête, nous annonçaient un plan de sauvetage (des banques) sans précédent en même temps que la fin des paradis fiscaux et l'ouverture d'une ère nouvelle, celle d'un capitalisme moralisé.

On allait voir ce qu'on allait voir et les spéculateurs de tout bord n'avaient qu'à bien se tenir !

Foutaises.

Un an (ou presque) plus tard, les principaux responsables de la crise se sont refait la cerise sur le dos des Etats (et des contribuables) et ils s'attaquent aujourd'hui à leurs bienfaiteurs d'hier qui s'obstinent, au-delà des rodomontades, à défendre un système qu'eux même pointent comme le principal coupable des maux de nos sociétés.

Le locataire de l'Élysée a quand même osé adosser au mot crise l'adjectif «systémique». Lueur de lucidité ? Que nenni !

«Tout être tend à persévérer dans ses erreurs» et les dispositions prises récemment par les gouvernements européens pour tenter d'enrayer les attaques spéculatives sur la dette des Etats sont à l'aune de cette citation de Spinoza et sans rapport avec la gravité de la situation.

Tout juste entend-t-on parler d'hypothétiques mesures d'harmonisation au niveau européen et d'une vraie politique économique commune. Mais encore faudrait-il que son contenu dépasse l'horizon de la rigueur budgétaire, élevée au rang de panacée au détriment de toute justice fiscale et sociale.

Les sommes, encore une fois colossales, injectées, tant en Grèce que dans le fond de soutien aux pays Européens en difficulté, ne calmeront pas, ou du moins que quelques temps, les appétits féroces des charognards de spéculateurs qui guettent, du haut des leurs «hed-ges funds», les moindres défaillances du marché, n'hésitant même plus à jouer l'avenir des peuples contre le rendement à court terme de leurs investissements.

Les politiques, par impuissance, incompetence, opportunisme, complaisance ou complicité, apparaissent aujourd'hui, au-delà de l'incantation, incapables d'enrayer la machine infernale autrement qu'en faisant payer les crises aux populations de leurs pays.

S'ils s'obstinent, c'est aux peuples que revient le devoir de refuser leur inacceptable paupérisation et de mettre fin à l'odieuse saga des spéculateurs.

Conditions de vie au travail

A la DGFIP : ça avance doucement...

À l'automne dernier, nous avons, sans pour autant crier victoire, souligné le volontarisme de la Centrale concernant la mise en œuvre du Document Unique, tant il demeurerait de chantiers à conduire.

Le 12 février 2010, à l'issue du second cycle de discussions du dernier trimestre 2009, s'est tenue une réunion «bilan et perspectives» au cours de laquelle l'Union a démontré que, si beaucoup de chemin avait été parcouru, les agents n'avaient pas encore perçu d'amélioration de leurs conditions de travail. Bien au contraire, pour nombre d'entre eux, la situation s'est dégradée : ils subissent en effet toujours les conséquences des suppressions d'emplois, les contraintes liées aux réorganisations, aux réaménagements successifs, aux travaux, ainsi que les conséquences de la réduction arithmétique des surfaces de bureaux. L'Union a également dénoncé les limites et faiblesses de l'exercice, dès lors que l'essentiel des maux trouve son origine dans l'organisation du travail et des moyens pour le faire : le pilotage, le management, le suivi de l'activité fondé sur une batterie d'indicateurs parfois contradictoires voire pathogènes.

C'est donc avec une triple préoccupation que nous avons abordé ce groupe de travail : analyser les causes pour installer une véritable culture de prévention dans notre administration, intégrer d'emblée les enjeux de santé au travail (physique et mentale) dans la conception de l'organisation du travail, permettre aux agents de se réapproprier leur espace professionnel et leur quotidien au travail.

La réunion a finalement débouché sur un certain nombre de décisions et de pistes de réflexion.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Hormis la constitution d'un comité national de suivi, la Centrale ayant elle-même constaté une «mobilisation inégale» sur le terrain, a élaboré

un questionnaire qualitatif sur la mise en place du DUERP ainsi qu'une plaquette d'information à destination de l'ensemble des agents, document pédagogique de sensibilisation qui met en avant la nécessité d'une démarche participative. Cette plaquette devra faire l'objet d'une présentation par les Directions locales à l'ensemble des cadres avant diffusion, soit par les chefs de service directs, soit par l'ACMO.

Parallèlement, la Direction Générale a enfin pris conscience qu'il était essentiel de renforcer et de professionnaliser le rôle des agents chargés de la mise en œuvre (ACMO). À ce titre, une lettre de missions a été réalisée avec, à l'appui, une note du Directeur Général qui précise notamment que :

- le recrutement donnera lieu à appel de candidature ou fiche de poste sur le site intranet des Directions ;
- le positionnement des ACMO devra être clairement identifié dans l'organigramme des Directions et sa nomination fera l'objet d'une «publicité» ;
- les missions des ACMO sont incompatibles avec tout poste en lien avec le budget, la logistique et l'immobilier ;
- ils bénéficieront d'une formation initiale et d'un parcours de professionnalisation sur la santé et la sécurité au travail ;
- enfin et surtout, à terme, au fur et à mesure de la création des DDFIP et des DRFIP, les ACMO seront nommés à temps plein.

Au-delà, La Direction Générale rédigera pour la rentrée une nouvelle note rappelant que le Document Unique est un document évolutif, qu'il doit être mis à jour au moins annuellement et qu'il est obligatoire qu'un suivi des mesures de prévention soit fait.

Expérience en vue

À titre expérimental, de «nouveaux espaces de dialogue» vont être mis en place qui auront pour objectif d'échanger, de parler du travail et des conditions de travail en vue de faire émerger des pistes d'amélioration. La note de la DG précise : «l'objectif est d'associer les agents et les cadres à la définition de l'organisation du travail,

au sein même de leurs espaces de travail». Plusieurs formules seront proposées au sein de sites différents (l'unité de travail sera privilégiée), le panel devant être représentatif en termes de structures et de métiers au sein de chaque département concerné : l'Eure, la Seine St-Denis et le bureau BP 1A de la Centrale en juin, l'Hérault, le Morbihan, la Nièvre et le Vaucluse en septembre. Ils pourront réunir les agents entre eux, puis les agents avec les cadres de proximité, les cadres, etc.... Le choix se faisant sur la base du volontariat. L'IRES (Institut de Recherches Economiques et Sociales) qui participe aux discussions nationales, est chargé d'organiser et de suivre les expérimentations.

Pour l'Union SNUI - SUD Trésor Solidaires, il ne pouvait s'agir de créer une nouvelle «strate» dans les instances de dialogue. En effet, il faut retrouver un dialogue professionnel naturel et faire en sorte que le sujet des conditions de vie au travail soit discuté dans toutes les instances du dialogue social existantes.

Ainsi, nous avons obtenu que les CTP locaux soient associés à l'expérimentation et qu'un échange d'informations soit formalisé. Des bilans seront réalisés localement et nationalement afin d'alimenter la réflexion des CTP et du Comité national permanent.

Par ailleurs, un Tableau de Bord de Veille Sociale est créé, outil de diagnostic et d'analyse, construit sur une série d'indicateurs, les uns liés au fonctionnement de la DGFIP (temps de travail, formation, relations sociales et professionnelles,...), les autres à la santé et à la sécurité des agents (les situations graves, les situations dégradées, les accidents du travail et leurs causes, les maladies professionnelles). Il sera mis en place dans les structures d'au moins 20 agents et fera là aussi l'objet de bilans présentés en CTP et en CHS tant au niveau local que national, bilans qui devront permettre de dégager des axes d'amélioration des conditions de vie au travail.

: où en est-on ?

L'Union n'avait pas demandé la création de ce tableau. Nous avons cependant fait en sorte qu'il soit le plus exhaustif possible, et que, notamment, y soient intégrés le recensement des suicides (sur le lieu de travail ainsi que ceux attribués au travail) et des tentatives de suicide sur le lieu de travail. De même, seront recensées les violences physiques ou verbales tant internes qu'externes.

A ce titre, et à notre demande, la Centrale doit réaliser une fiche de recensement des situations d'agression sur la base des très intéressants travaux des CHS de la Haute-Vienne et du Val d'Oise. Cela démontre bien qu'il est possible de «mutualiser», ou plutôt de généraliser des démarches initiées localement.

Certes, on peut saluer un certain nombre d'avancées, la DGFIP mettant à disposition des Directions locales des outils d'analyse et de méthode. Pour autant, le chemin est encore long et sans doute encore semé d'embûches. Pour preuve, le contenu du nouveau cycle de discussions qui s'est ouvert au printemps.

Nouvelles discussions

Un premier thème porte sur les risques psychosociaux (RPS), liés à l'environnement professionnel et suscep-

tibles de provoquer l'apparition de troubles tant individuels que collectifs. Leur particularité tient au fait qu'ils sont difficilement repérables et identifiables et donc compliqués à objectiver. Ils sont de plus très dépendants de l'organisation du travail, de la charge de travail et des méthodes de management. Autant dire qu'en dépit de la rédaction par la DG d'un guide relatif à la prévention des RPS à l'intention de l'ensemble des agents, leur réelle prise en compte n'est pas gagnée d'avance.

Les quatre autres réunions seront consacrées aux indicateurs et au pilotage (deux sur le Contrôle Fiscal, deux sur le Service Public Local) ; l'Administration a admis, à la suite d'une première étude interne très superficielle (et surtout partielle), que certains indicateurs sont inappropriés, redondants, voire inutile. Elle reconnaît également que l'approche doit être à la fois transverse, pluridisciplinaire et par métier, ce qui ne simplifie pas la tâche. En ce sens, le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers), qui avait travaillé en 2007 sur les «transi-



tions organisationnelles et santé au travail» dans quatre départements du Ministère : Drôme, Ardèche, Côte d'Or et Calvados a été chargé d'une étude ergonomique sur «le ressenti et l'impact des indicateurs sur le travail des agents».

Les intervenants rendront compte régulièrement de leurs travaux et seront conviés à un groupe de travail national pour restitution.

Parallèlement, un questionnaire sur le dialogue de gestion infra départemental a été envoyé dans les Directions en mai. Cependant, pour l'Union, ces deux démarches sont loin d'être suffisantes et ne permettront sans doute pas d'aller très loin dans l'identification affinée des mécanismes qui sont source de dysfonctionnement.

L'Administration aura en effet du mal à prendre en compte l'impact de «son» management sur les agents et à le faire évoluer.

Au ministère, ça patine...

Il ne s'agit pas là de remettre en cause la réelle volonté du bureau de la DPAEP en charge de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail de faire avancer ce dossier au sein de nos deux Ministères, mais de dénoncer la «panne» administrative imposée depuis janvier.

En effet, notamment du fait des départs du Directeur de la DPAEP et de la sous-Directrice des «politiques sociales et des conditions de travail», la note d'orientation 2009, discutée lors du CHSM du 3 décembre 2009, véritable feuille de route sur ce dossier, n'a été signée qu'au mois d'avril 2010, alors même que nombre de CHS-DI se sont réunis dès le début du mois de mars.

Puis, au prétexte de la réorganisation du Secrétariat Général et de l'attente de la nomination du nouveau Directeur des ressources humaines, le CHSM prévu le 11 mai (dont l'ordre du jour portait sur l'examen des rapports de la médecine de prévention et de l'inspection hygiène et sécurité et sur la mise en œuvre du «Plan ministériel santé et sécurité au travail») a été reporté unilatéralement au 1er juillet, la décision nous ayant été communiquée deux jours ouvrés avant la date de la réunion !

Gageons que le Secrétariat Général réorganisé et «renforcé» saura réparer la panne et démontrer que les grandes déclarations ne sont pas que d'intention.

Redonner la parole aux agents, cela passe d'abord par une remise en cause des pratiques qui ont conduit à la disparition de tout vrai dialogue professionnel, au mal-être, à la souffrance.

Confrontée à une fusion d'une telle ampleur, la DGFIP est aujourd'hui en première ligne sur ces questions.

MUTATIONS B 2010 :

Le projet de mouvement au 1er septembre des contrôleurs-Filière fiscale a été publié le lundi 10 mai.

Aussitôt la Direction Générale s'est réjouie d'un taux de satisfaction non atteint depuis plusieurs années, mais la réalité de la situation des effectifs se révèle fortement préoccupante pour les élus en CAP.

Chiffres

	Personnels administratifs	Personnels informatiques
Demandes formulées	4 917	115
Total des demandes satisfaites	2674*	29
Taux de satisfaction	54,38 %	25 %
Mutations RIF/province	145	-
Rapprochements satisfaits au titre de la priorité	122	-

* dont 119 concernant les réformes de structure

Déficit, quand tu nous tiens !

La situation des effectifs après affectation des contrôleurs stagiaires se trouvera déficitaire au 1er septembre. Comment les collègues dans les services pourront-ils exercer décemment l'ensemble de leurs missions avec aussi peu de moyens ?

Ceci engendrera une surcharge de travail qui n'est plus supportable dans tous les services. Une seule réponse est possible pour pallier cette pénurie : recruter à hauteur des besoins !

Si la carte de France peut, à première vue, laisser augurer d'un bon mouvement, il n'en demeure pas moins que l'accès à de nombreuses résidences reste souvent difficile. Les élus s'attacheront à faire pourvoir dans le cadre du mouvement définitif tous les postes laissés vacants dès le projet.

La situation sur certains départements s'avère catastrophique (notamment la Réunion).

Lors des discussions sur les nouveaux statuts, les concours à affectation régionale (Ile de France) ont été abandonnés. Cette décision prouve que notre position sur ce sujet était bien justifiée.

Comment gérer désormais l'ensemble des collègues bloqués par le délai de séjour en Ile-de-France ?

Dès le prochain groupe de travail qui définira les règles de mutations pour l'année 2011, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demandera la levée immédiate du blocage IDF pour l'ensemble des agents concernés.

Mouvement informatique

Concernant les personnels de catégorie B, les perspectives de mobilité choisie sont éloquentes. Sur 115 demandes, seulement 29 sont satisfaites. Victimes du choix réduit de destinations lié à l'implantation des CSI, des blocages supplémentaires empêchent tout espoir de mobilité dès cette année (EID 2 ans dans la spécialité, ...).

Cette situation est préjudiciable à l'ensemble des personnels informatiques car il suffirait de muter deux ou trois collègues pour débloquer au final un nombre conséquent de situations.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a interpellé la Centrale pour l'affectation des 48 programmeurs stagiaires en sortie de l'ENC. D'après les éléments en notre possession, après les titulaires, il ne restera pas assez de postes fixes pour l'ensemble de la promotion. Suite à notre intervention, la Centrale veillera à répartir les surnombres éventuels (sous réserve des résultats aux concours PSE et analystes).

**La commission devrait siéger du 26 mai au 2 juin.
Le mouvement définitif sera connu le 25 juin.**

COPERNIC : HIER,

La mise en œuvre du programme COPERNIC est suivie de près par le Parlement et ce depuis son démarrage. Il ne se passe pas une année sans que la commission des Finances du Sénat ou celle de l'Assemblée ne se penche sur les évolutions, les coûts et le devenir du projet.

Le président de la commission des Finances du Sénat avait, le 21 octobre 2008, demandé à la Cour des Comptes de réaliser une enquête sur la gestion du « programme informatique COPERNIC ». Les magistrats de la rue de Cambon ont rendu leur copie le 22 septembre 2009 et leur rapport a donné lieu à une audition pour « suite à donner » devant la commission des Finances en date du 28 octobre 2009.

Le rapport ainsi que le contenu de cette audition ont été rendus publics au cours du mois de mars 2010.

Voici ce que nous en retenons.

RETARDS ET INSUFFISANCES

Si les rapporteurs se félicitent des acquis plus que substantiels de COPERNIC en faveur de l'efficacité administrative et de la qualité du service, ils pointent cependant le retard pris dans le développement de l'application RSP (Refonte des Systèmes de Paiement) et ses conséquences ainsi que la non affiliation de la DGDDI (Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects) au programme.

La Cour note également, qu'en se concentrant sur les « outils de recueil, d'harmonisation et de diffusion de l'information, de dialogue entre les contribuables et les agents et entre les agents entre eux », COPERNIC avait quelque peu laissé de côté une partie des applications utilisées au quotidien par les agents pour l'exécution de leur tâches. Parmi eux, ce sont, selon le rapport public 2010 de la Cour, ceux du contrôle fiscal qui sont restés le plus à l'écart de l'amélioration des outils informatiques.

Cette remarque rejoint celles que l'Union SNUI-SUD Trésor n'a cessé de faire depuis 2004 à propos des

choix politiques assumés par l'administration.

Les développements du programme COPERNIC devaient se terminer en 2009. En raison du contexte de la fusion, qui a fait apparaître de nouveaux besoins dont certains restent encore à satisfaire (ce qui nécessite, selon nous et très vite, l'élaboration d'un schéma directeur informatique), et des contraintes spécifiques de l'application de recouvrement RSP, ce délai n'a pas été respecté. L'administration affirme pouvoir boucler les opérations restantes, connexions des actuelles applications de recouvrement aux référentiels nationaux, développement et déploiement de RSP, à l'échéance 2012, en même temps que la fin des opérations de fusion.

Mais la Cour des Comptes épingle au passage comme l'une des causes du retard constaté, l'absence, depuis 2005, de document officiel de programmation privant ainsi l'administration d'un outil objectif d'évaluation de l'avancement des travaux.

RSP : L'ARLESIENNE ?

Concernant RSP, le module qui sera déployé en 2012 ne concernera que le recouvrement contentieux de tous les impôts. Au-delà, il n'est pas prévu, dans le cadre copernicien en tout cas, de créer une application informatique unique pour traiter du recouvrement amiable ou spontané. Cette option, si elle se confirmait, pourrait avoir des conséquences sur la chaîne de traitement du recouvrement avec une montée en puissance des PRS (Pôles de Recouvrement Spécialisés) et la mise en place d'une organisation chère à l'administration, de type « front office/back office ». Du point de vue technique, l'option choisie pose la question de la maintenance des applications MEDOC, REC-MEN ou RAR : comment et par qui sera-t-elle assurée ?

Quand on sait par exemple que MEDOC, qui devait disparaître au profit de RSP n'est plus maintenue depuis longtemps et que les agents qui maîtrisent cette application ne seront bientôt plus en activité, les plus grandes déconvenues sont à craindre.

Du point de vue financier, il reste, sur les 911 millions du départ, 50 millions pour mener à bien l'opération. Si la DGFIP, par la voix de son directeur adjoint, se dit confiante, les Sénateurs sont eux plus que dubitatifs.

Voyons cependant le côté positif des choses : il y a encore bien du boulot pour les informaticiens de la DGFIP...à condition que l'administration se lance vraiment dans un plan pluriannuel de « réinformatisation ».

AUJOURD'HUI ... DEMAIN

INFLATION ET INCERTITUDES

Le volet qui «titille» le plus les commissions des Finances des deux assemblées touche, sans surprise, au financement et aux retours sur investissement du programme COPERNIC.

Si le rapport de la Cour des Comptes ne note aucune dérive budgétaire, elle souligne que le coût estimé du programme COPERNIC sera, en 2012, hors dépenses de fonctionnement, de 1,5 milliards d'euros !

Il s'agit bien là d'une estimation qui, selon le rapporteur, «ne tient pas compte des dépenses liées au développement d'applications qui, bien qu'elles ne soient pas répertoriées sous le label «Copernic», et donc pas imputables sur le budget du programme, s'avèrent néanmoins indispensables pour la bonne poursuite de la modernisation engagée par ce dernier».

Le coût réel et définitif est donc loin d'être précisément connu, situation qui contraste avec la communication, tant de l'administration que du

Ministre, qui continuent de n'avancer que le chiffre de 911 millions qui correspond en fait à l'allocation initiale du programme ; au détriment de la transparence due au Parlement, aux citoyens et aussi aux organisations syndicales.

Ces approximations ne permettent pas non plus, selon la Cour, de mesurer les gains de productivité liés au programme Copernic, ce qui n'a pas empêché les Ministres de tutelle qui se sont succédés dans la période de supprimer, au titre de Copernic, 2 100 agents équivalent temps plein entre 2005 et 2009 ! A titre d'exemple, la DGFIP estime que 16 000 télé déclarations équivalent à la suppression d'un agent temps plein travaillé (ETP). De quoi s'interroger sur les opérations de promotion de télé IR.

Au-delà de toutes les critiques, légitimes et justifiées, qu'il peut générer, au-delà de son coût, exorbitant au regard des bénéfices qu'il apporte et surtout des suppressions d'emplois qu'il entraîne, COPERNIC, de par le champ qu'il embras-

se, de par la complexité du domaine dont il traite et de par le volume et la diversité des informations qu'il gère, n'a pas d'équivalent connu. Il a constitué une formidable aventure, pas toujours simple et pas toujours souriante, pour des centaines d'agents (titulaires et contractuels) qui ont tout fait pour que leur travail serve, in fine, aux utilisateurs, en subissant parfois les décisions dictées d'en haut, via la direction du programme.

Au moment où commence à se profiler le terme de cette aventure, au moment où se met en place une fusion effective des services de l'ex DGCP et de l'ancienne DGI, se pose la question de l'avenir du SCN COPERNIC.

Pour l'Union, quelle que soit la décision qui sera prise du point de vue structurel, le niveau élevé de qualification acquis par les agents du service Copernic doit conduire l'administration à les conserver, si cela est leur choix, dans les services informatiques de la DGFIP.

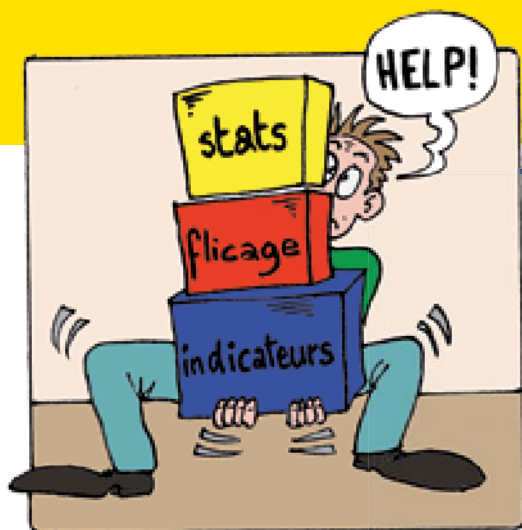
17-18 mai 2010 : autant en emporte la fusion

Le CTPM convoqué les 17 et 18 mai 2010 devait examiner les nouveaux futurs statuts des agents de la DGFIP clôturant ainsi plusieurs semaines de discussion avec l'administration.

Solidaires aux Finances a porté, une nouvelle fois, l'ensemble de ses revendications sur les carrières, pendant que l'administration gérait ce comité comme une simple formalité administrative de plus. Elle s'est même permise de bafouer le dialogue social en refusant d'examiner et de porter au vote notre amendement sur la création immédiate du 8ème échelon de la catégorie C. Il aura fallu une habile pirouette du Président du CTPM, par ailleurs Secrétaire Général des deux Ministères de Bercy (respectivement dirigés par C.Lagarde et F.Baroin) pour que cette revendication, désormais portée par les 4 fédérations représentées au CTPM (Solidaires, CGT, CFDT, FO), trouve la place qu'elle mérite : elle sera portée, a affirmé le Président du CTPM, par les deux Ministres auprès de Ministre de la Fonction Publique.

Il faudra retenir de ce CTPM le front uni présenté par les Fédérations des Finances face à une administration qui n'était visiblement venue que pour ajouter une croix sur le tableau statistique relatif au dialogue social.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la période qui s'ouvre autour de la définition des nouvelles règles de gestion des agents de la DGFIP, doit être l'occasion d'obtenir des améliorations au dispositif entériné par le CTPM. Pour les personnels, il s'agit de continuer, par l'action, de mettre la pression sur l'administration afin qu'aboutissent enfin les revendications.



Les représentants nationaux de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires n'ont pas cessé et notamment au cours des douze derniers mois de rencontrer sur le terrain les agents en charge de la mission Contrôle Fiscal.

Sur l'ensemble du territoire et dans une palette regroupant l'ensemble des services, les témoignages se sont multipliés, agrégés, recoupés.

Plusieurs commissions «Contrôle Fiscal» se sont succédées depuis, rue de Montreuil, pour tirer le bilan de ces consultations, mais aussi pour dégager les pistes qui nous semblent nécessaires pour redonner de l'élan et donc du sens à une mission essentielle de la DGFIP.

Parmi celles-ci, la Commission Nationale Spécialisée «CSP» s'est réunie début mai.

Situation des emplois, volonté politique et déclinaison administrative, organisation et pilotage de la mission, outils mis à la disposition des agents, pistes pour redonner un sens à une mission qui souffre et qui végète, sont autant d'aspects qui ont alimenté les débats et conduit à tracer des lignes de forces.

Une gestion industrialisée - les limites du taylorisme dans le domaine fiscal

La première erreur, la première faute, qui ait été commise a consisté à séparer la gestion et le contrôle. Les résultats sont aujourd'hui palpables et les thèses des tenants du moins d'Etat s'opposent à celles des défenseurs d'un service public de qualité au service de la justice fiscale et sociale.

« Pas de contrôle de qualité sans bonne gestion », vieille antienne des agents mais tellement vérifiée dans le concret !

Érigée en mode de fonctionnement, la séparation de la gestion du contrôle a fait des ravages. Alors que dans un passé pas si lointain,

ceux qui assuraient la gestion des dossiers en assuraient aussi le contrôle, en toute connaissance de la situation des contribuables, se sont retrouvés à assurer du traitement de masse, d'autres ont été contraints d'assurer un contrôle sans véritables repères sur les mêmes dossiers.

Les échanges de renseignements entre les services ne fonctionnent pas, ou à minima, tant chacun travaille en vase clos sans aucune connaissance des besoins de l'autre, sans aucune vision globale de la mission contrôle fiscal en général, de la mission CSP en particulier.

Une informatique entre insuffisances et rustines

Les outils informatiques censés faciliter la tâche, permettre un contrôle plus fin et dégager des gains de productivité importants, ne sont pas à la hauteur des espérances dont ils étaient porteurs.

ALPAGE CSP est lourd et redondant au dire de nombreux agents utilisateurs

BNDP se révèle être avant tout un outil de consultation plus que de programmation, parce que souvent incomplet et lourd d'utilisation. Le requête est difficile.

TSE n'est pas à jour, BDRP est incomplet en ce qui concerne le contenu des dossiers.

SIRIUS a été souvent dévoyé pour faire du ponctuel, travailler sur un critère, notifier sur un point sans pour autant étudier l'ensemble du dossier. Les conséquences sont graves pour les contrôles éventuels à suivre.

Extraction d'ALPAGE, OURAL est avant tout perçu comme un outil de flicage.

Le portail métiers de par ses dysfonctionnements pose problème, de plus

la durée de consultation est trop courte et oblige l'agent utilisateur à se reconnecter afin de terminer sa tâche. Que dire encore en terme d'entraves au CSP sinon que même les 2072 des SCI ne figurent toujours pas sur le fameux portail métiers.

L'essaimage géographique de la fraude rend nécessaire une habilitation nationale pour consulter les différents renseignements susceptibles d'étayer le contrôle des dossiers étudiés. Malheureusement cette habilitation est donnée de façon tellement parcimonieuse, qu'il en résulte des lourdeurs et du retard dans les travaux.

De la même façon la plupart des agents n'ont pas accès à internet alors qu'une multitude de renseignements chiffrés sont à disposition pour mieux cerner la situation de telle ou telle entreprise, de tel ou tel associé (nombre de chantiers, investissements, implantations géographiques...).

De plus en plus d'outils informatiques n'offrent qu'une synthèse des dossiers, ce qui complique le travail alors qu'en même temps la dématérialisation à tout crin va bon train.

Une loi fiscale en constante évolution et des services livrés à eux-mêmes

Ce n'est malheureusement pas un fait nouveau, mais un phénomène qui prend de l'ampleur, combien d'agents découvrent des modifications apportées aux textes existants par les médias, avant de les voir confirmés au vu de documents internes?

Au nom de l'efficacité, au nom du respect dû à chaque agent il est important d'abandonner le culte du tout dématérialisé, de recréer des

bibliothèques et de permettre à chaque service de disposer de tous les nouveaux PBO dûment commentés et exposés par les chefs de services enfin rendus à leur rôle premier et incontournable de techniciens de la fiscalité.

C'est l'image même de notre administration technicienne qui est en jeu vis à vis des contribuables.

fonctionne à maux couverts

Une conception de la mission et un pilotage qui vont à l'encontre de la qualité

«Adapter les moyens aux enjeux». Combien de fois cette phrase a-t-elle été prononcée par les responsables de la DGFIP quelque soit leur niveau de responsabilité ? « Le contrôle fiscal est sanctuarisé ». Combien de fois cette affirmation a-t-elle été entendue ?

Force est de constater que la réalité du terrain est déconnectée des incantations venues des principaux responsables administratifs.

Les services en charge du CSP, à l'instar des autres services, ont subi de plein fouet les conséquences des milliers de suppressions d'emplois. Les mêmes objectifs sont à atteindre avec moins de moyens en personnels.

La prégnance du recouvrement, la volonté d'obtenir des résultats rapides, le culte de la statistique, et le service sacré des différents indicateurs, le tout désormais érigé en mode de fonctionnement : tout cela aboutit à une sclérose du CSP.

Totalement déconnecté de la gestion, le CSP se trouve démuné en termes d'approche du dossier et de programmation. Place est faite au formatage, au moulinage informatique, et là aussi, comme pour la gestion, place à la

négarion de la technicité et au renoncement à l'initiative. Industrialisation quand tu nous tiens !

De partout remonte l'idée que le CSP n'est aujourd'hui qu'une simple variable d'ajustement.

Là il est question de lancer une opération de sauvetage de la programmation en perte de vitesse, ailleurs il s'agit d'assurer les remboursements TVA, à flux tendu (crise oblige), la tenue des listings...

La conception même de la mission est battue en brèche par la prégnance du recouvrement. Les comités locaux de programmation mis en place à l'origine pour professionnaliser le contrôle, éviter la dispersion des fiches, échanger entre programmeurs et vérificateurs des pratiques, des expériences, ont été dévoyés. Il s'agit avant tout d'assurer des objectifs de rentabilité avec des fiches entrant à coup sûr dans la médiane, quitte à renoncer à des affaires plus importantes mais générant un risque en terme de délai de rendu ou de recouvrement, quitte à renoncer aussi à des affaires moins importantes mais qui tendent à se développer et

qui mettent en péril les rentrées fiscales au niveau national. Ainsi des taxes annexes, qui sur un dossier représentent des sommes faibles à recouvrer, mais qui sur l'ensemble des dossiers, au niveau national, constituent un enjeu majeur en terme de fraude. C'est là la porte ouverte à la création de véritables friches fiscales faute de volonté et de moyens pour couvrir la totalité du tissu fiscal.

Au nom du changement, au nom de la rationalité et donc au nom de l'efficacité, les responsables administratifs n'ont eu de cesse de séparer, de cloisonner, d'isoler chaque service, sans prendre en compte la globalité de la chaîne. L'informatique devait prendre le pas sur la relation humaine : vision technocratique, erreur conceptuelle avérée dans les faits.

Chaque service n'a que lui-même pour seul horizon. A l'intérieur de chaque service, chaque agent n'a à l'horizon que ses propres objectifs !

Ce qui pourrait servir en aval n'a pas d'importance, compte tenu d'une quantification basique des tâches à accomplir par le service, pour les seules objectifs dévolus au service.

Pour une autre conception de la mission CSP

Remettre l'humain au cœur de la mission

Supprimer sans cesse des emplois conduit inévitablement à un abandon sinon des missions, tout au moins d'une partie essentielle de celles-ci. Faute de moyens on se concentre alors sur ce qui se voit, principe avéré pour le CSP. En sacrifiant la gestion sur l'autel de l'industrialisation, «du vite fait à peine fait», on se prive du socle de l'édifice du contrôle, on met en danger quantitatif et qualitatif la programmation, on met en péril la vérification.

Il faut en revenir aux fondamentaux qui n'ont jamais fait rougir les responsables administratifs au moment du rendu des résultats : unification de la gestion et du contrôle.

La statistique, les indicateurs, restent des instruments de mesure. Ils ne doivent en aucun cas être des instruments décisionnels.

Les responsables des services doivent être réorientés vers leur mission essentielle : l'encadrement humain et technique. Le formation, l'informatique, ont montré leurs limites, voire leurs dangers, en la matière.

Décloisonner les services et les relations

Toute la chaîne du contrôle fiscal doit être prise en compte en terme de transmission de renseignements, de transmission des pratiques, des expériences pour aboutir à un résultat global et non à des résultats parcellisés qui ne reflètent en rien la réalité. Décloisonner c'est supprimer les indicateurs qui se chevauchent, se contredisent, érigent l'inefficacité au rang de méthode de fonctionnement. Décloisonner c'est aussi supprimer la concurrence entre les services en terme de portefeuille, en terme d'appropriation des résultats.

Se doter d'outils informatiques efficaces au service de la mission et des agents

Là aussi cela suppose que l'administration fasse confiance à ses agents d'autant qu'elle a su montrer qu'elle était capable de les encadrer sur le plan de la déontologie. Donner par exemple une habilitation nationale aux agents chargés du CSP n'a rien de révolutionnaire mais va au contraire dans le sens de l'efficacité, de la technicité et de la responsabilisation de ceux-ci.

Faire de l'informatique la panacée absolue

est une erreur fondamentale. Le tout papier a certes vécu, mais la dématérialisation totale a montré ses limites techniques et juridiques.

Redonner la main aux techniciens et abandonner la notion simpliste de rendement à court terme

La notion de prégnance du recouvrement est une négation pure et simple de l'esprit de la mission, une perte de recettes pour l'Etat, un manque de respect pour la technicité des agents.

Juger une fiche à l'aune des montants et des possibilités de recouvrement est aberrant et contre productif in fine. Cela conduit à négliger des points sur un dossier, cela conduit à laisser s'installer des friches fiscales, cela conduit au formatage qui nie toute possibilité aux agents de faire preuve de curiosité, d'initiative au service de leur mission.

Faire de la mission CSP une mission à part entière

Simple variable d'ajustement, la mission CSP perd peu à peu de sa valeur intrinsèque. La lutte contre la fraude fiscale a besoin, surtout en cette période, de la mobilisation de tous ses moyens, à quelque échelon que se soit, de toutes ses forces, sans dispersion, sans dilution.

Crise grecque, rigueur, que comprendre ?

La crise qui a commencé à agiter la Grèce, puis s'est propagée à l'ensemble de l'Union européenne (en particulier aux Etats membres de la zone euro) fait la une de l'actualité et des inquiétudes. Ses conséquences se résument en un mot : rigueur ! Qu'il soit ou non assumé par les gouvernants, ce mot est dans tous les esprits et, surtout, dans tous les projets en matière de politiques économiques et sociales. Baisse du salaire des fonctionnaires en Grèce et en Espagne, réduction des dépenses publiques et sociales dans la plupart des pays, voire augmentation de certains impôts comme la TVA (Grèce et Espagne) : telle est la réalité de la rigueur, «justifiée» sur fond de discours alarmistes.

D'où vient cette nouvelle crise ? Les solutions gouvernementales sont-elles sans alternatives ? Que penser de cette période troublée ? Telles sont les grandes questions qui se posent à tous. Sans prétendre y répondre de manière exhaustive, il est cependant nécessaire de revenir sur ce qui nous a conduit à cette situation et de comprendre les rouages à l'œuvre et, surtout, les objectifs visés.

Les mêmes acteurs, les mêmes actions ... les mêmes conséquences

Agences de notation, hedge funds spéculatifs, produits dérivés, déréglementation financière, rigueur budgétaire, pression sur les coûts... Les mêmes acteurs, les mêmes pratiques donnent lieu aux mêmes conséquences, la socialisation des pertes et la privatisation des profits. Qui sont-ils ?

- **Les hedge funds** sont des fonds d'investissement (majoritairement financés et/ou contrôlés par les banques) très peu réglementés et domiciliés dans la majorité des cas dans les paradis fiscaux. Ils investissent massivement dans les actifs financiers complexes, dans les produits dérivés. Ils se livrent à des opérations spéculatives (vente à découvert, effet de levier). Ces fonds sont les gagnants de la

déréglementation et de «l'innovation» financières (titrisation, produits dérivés). Les commissions versées à leurs gérants, importantes, sont de véritables incitations à la prise de risque. Leur force de frappe est imposante : en 2007, alors que la crise explose, on dénombrait environ 10 000 hedge funds pour un encours de 1 868 milliards de dollars, un nombre et un encours passés respectivement à 8 860 et 1 331 milliards de dollars en 2009.

- **Les agences de notation** sont des institutions privées qui appréhendent la solvabilité financière des entreprises, des Etats ou des opérations financières. Les trois plus grandes agences se partagent plus de 90 % du marché mondial de la notation financière (les agences améri-

caines Standard & Poor's et Moody's et une agence à capitaux français, Fitch). Leur pouvoir est important : la notation (de AAA pour les meilleures situations à D pour les faillites) est la norme internationale de référence. Les agences sont payées par ceux qu'ils notent, d'où des conflits d'intérêts évidents. Ainsi, un grand nombre de produits financiers notés «AAA» avant la crise se sont bizarrement retrouvés déclassés par la suite. Il a également été démontré que les modèles qu'elles utilisaient étaient contestés d'une part, et que leur capacité d'expertise (en matière d'évaluation du risque notamment) était discutable. D'où des interrogations bien légitimes sur leur rôle et leur poids surdéterminant...

D'où vient cette « nouvelle » crise ?

Voici encore quelques semaines, la Grèce était présentée comme seule responsable de son malheur.

Fin 2009, lorsque le Premier Ministre grec fait la lumière sur la réalité de la situation financière (le déficit budgétaire de la Grèce devant atteindre 12,7 % et non 6 %), les événements s'emballent mais de nombreux commentateurs restent myopes : comptes publics falsifiés, présentation de la situation financière non conforme à la réalité, après tout, la Grèce avait bien cherché les ennuis. Mais en quelques semaines, et après de nombreuses tractations sur l'attitude à adopter en Europe devant cette nouvelle crise, le discours évolue : il s'agit bel et bien d'une «nouvelle» crise sys-

témique (en réalité, d'une nouvelle étape de la crise systémique que le monde connaît depuis plus de 2 ans) qui impose selon les autorités grecques des décisions «courageuses (traduire ; «douloureuses»)). Dans cette affaire, la responsabilité des autorités publiques grecques apparaît au fond bien secondaire. C'est bien un système qui est en crise, en témoignent les enchaînements «attaques spéculatives/plan de soutien/plan de rigueur...».

Le mécanisme spéculatif est le suivant : les hedge funds souscrivent aux émissions de dette émises par les Etats mais spéculent sur la situation financière de ces mêmes Etats grâce aux «Credit Default Swaps» (CDS). Ces produits fi-

nciers sont des contrats d'assurance censés prémunir l'acheteur d'un emprunt (public ou privé) contre le risque de non remboursement. Plus le risque de défaut est élevé et plus l'assurance représentée par le CDS coûte cher. La spéculation s'emballer donc sur ces produits, ce qui conduit à une variation du taux d'intérêts sur leurs dettes et une hausse des CDS sur ces mêmes pays (Grèce aujourd'hui, Portugal, Espagne et d'autres encore demain). Lorsqu'un Etat est en difficulté, le risque est élevé et le taux d'intérêt augmente, ce qui attire alors les spéculateurs et ce qui déprime un peu plus la situation du pays, d'où des plans de rigueur... Un véritable cercle infernal.

déficits, dette :



Un Etat peut-il faire faillite ?

Le déficit et la dette sont-ils les ennemis absolus ? Tout semble l'indiquer. Revenons un moment sur ces notions.

Lorsqu'un Etat est en déficit, il emprunte. Il rembourse son emprunt en versant à ses créanciers des intérêts en plus du capital. Les déficits augmentent la dette (constituée de la somme des déficits passés, non remboursés) : le risque est donc de voir le taux d'intérêt augmenter devant l'accroissement des déficits et de la dette, surtout si la notation baisse (comme celle des obligations d'Etat grecques).

Cette baisse de notation constitue le signal d'un risque de défaut de remboursement dans les conditions «normales» d'une obligation d'Etat. En contrepartie, la rémunération de ce risque s'accroît grâce à la hausse du taux d'intérêt. Ce taux constituant la rémunération des prêteurs, dans le cas de la Grèce, ceux-ci peuvent espérer une rémunération de loin supérieure à celle qu'ils peuvent espérer sur les créances qu'ils détiennent vis-à-vis d'autres Etats. Symétriquement, le taux pèse de plus en plus lourd dans le budget grec. Il lui faut donc garantir le paiement des créanciers en rognant sur ses dépenses et/ou en augmentant ses recettes ...

En réalité, le principal risque pour les créanciers d'un Etat n'est pas de le voir faire faillite mais plutôt d'assister à une restructuration de la dette, donc de leurs créances. En clair, il s'agit alors pour l'Etat en difficulté de rééchelonner le remboursement de

sa dette, voire d'en demander la remise d'une partie, ce qui n'arrange évidemment pas ses créanciers. Parmi eux figurent de nombreuses banques européennes, même s'il faut préciser qu'elles seront dans les premiers créanciers servis. Globalement, l'aide européenne accordée (sous forme de prêt et de garantie) pourra donc éventuellement rassurer les créanciers à court terme. En réalité, la plupart peuvent s'interroger sur les effets de la rigueur sur l'activité économique, ils poursuivront leurs attaques spéculatives si rentables et, pour certains souvent très «intéressés» (les fonds de pension lorgnant sur les systèmes de retraites par exemple), ils continueront de demander aux Etats de procéder à des réformes dites «structurelles»... Dans le langage libéral, ces réformes ne doivent pas passer par une réforme fiscale juste et efficace (à la limite, la hausse des impôts indirects comme la TVA sera admise pour préserver les acquis fiscaux constitués des allègements fiscaux antérieurs), par des investissements publics ou par une réforme du cadre européen (qui se traduirait par une refonte de la politique monétaire, budgétaire et fiscale par exemple). Elles doivent au contraire être tournées vers la réduction de l'action publique et de la protection sociale, pour le plus grand bénéfice de ceux qui sont rémunérés par les Etats (via les taux d'intérêts et les plans dits de «relance»), qui se livrent à des attaques spéculatives (hedge funds, institutions financières...) et qui espèrent bien mettre la main sur ce qui est socialisé et qui leur échappe.

L'Europe sous pression ?

Lorsque le Premier Ministre grec a admis que le niveau des déficits publics était de 12,7 au lieu des 6 % prévus, les Etats membres de l'Union européenne se sont interrogés sur l'attitude à adopter. Bien que divisés, un plan de soutien a finalement été adopté devant le risque de contagion (et de la poursuite des attaques spéculatives sur les Etats). Mais ce plan vise essentiellement à rassurer les marchés financiers en conditionnant leur prêt à l'adoption de mesures qui, en réalité, s'inscrivent dans la droite ligne de l'orientation historique européenne. Manifestement, non seulement la crise n'a rien changé, il faut toujours réduire les dépenses publiques, réformer le système de retraite et baisser ce qui est socialisé, mais elle a au contraire servi les porteurs d'une telle orientation. D'autres Etats sont visés, tels le Portugal et l'Espagne, qui a pris soin d'envoyer un signal supplémentaire aux marchés en annonçant la réduction des salaires des fonctionnaires de 5 %. La plupart ont pris soin de brandir l'exemple grec pour mieux justifier leurs projets de réformes, comme la France avec son plan de rigueur et sa réforme annoncée des retraites. Tous ont fait un pas supplémentaire dans leur langage, en assumant désormais ouvertement qu'il fallait rassurer les marchés et garder la notation la meilleure possible (le fameux

«AAA»). Une étape a été franchie par rapport aux débuts de ce qui apparaît comme la crise la plus grave du capitalisme.

Les tenants de la rigueur, des privatisations et de la réduction des dépenses publiques ne veulent pas entendre parler de hausse des impôts, surtout des impôts directs, ni en Grèce ni ailleurs. Ils préfèrent la compression de la dépense publique. Or, ce faisant, ils diminueront le pouvoir d'achat des citoyens, qui consommeront moins de biens produits dans leur pays et moins de biens produits dans les autres pays. D'où un risque de déprime économique généralisée... Vous avez dit «relance» ?

L'Union européenne, en particulier la zone euro, s'est dotée d'un cadre très contraignant avec son pacte de stabilité et de croissance. Il y est stipulé que le niveau des déficits publics ne doit pas dépasser 3 % du produit intérieur brut. La banque centrale européenne (BCE) constitue pour sa part le gardien du dogme : elle veille à ce que l'inflation soit la plus faible possible, n'est toujours pas responsable de ses actes devant le Parlement européen et ne peut aider directement un Etat ... Ce cadre est aujourd'hui remis en cause dans ses fondements mêmes.

Crise grecque, ... suite

Nouvelle crise ou étape supplémentaire dans LA crise ?

Il y a quelque chose d'insupportable à entendre les assertions de ceux qui prônent l'ultralibéralisme, en clair la soumission totale aux marchés avec la privatisation de toute chose pour seul choix de société, comme seule voie de sortie de crise. Revenons un instant sur la situation actuelle.

**Etat de la dette publique dans les principaux pays de la zone euro
(% du produit intérieur brut -PIB)**

	2007	2008	2009*	2010**	Accroissement depuis 2007
Autriche	59,4%	62,5%	70,4%	75,2%	26,6%
Belgique	84%	89,6%	95,7%	100,9%	20,1%
Finlande	-	33,4%	39,7%	45,7%	36,8%
France	63,8%	68%	75,2%	81,5%	27,7%
Allemagne	65,1%	65,9%	73,4%	78,7%	20,9%
Grèce	94,8%	97,6%	103,4%	115%	21,3%
Irlande	25%	43,2%	61,2%	79,7%	218,8%
Italie	103,5%	105,8%	113%	116%	12,2%
Pays-Bas	45,6%	58,2%	57%	63,1%	38,4%
Portugal	63,5%	66,4%	75,4%	81,5%	28,3%
Espagne	36,2%	39,5%	50,8%	62,3%	72,1%
Zone euro	66%	69,3%	77,7	83,6%	26,0%

*estimation ; ** prévision. Source : Eurostat NB : pour la Finlande, le taux d'accroissement est calculé sur 2008

A la lecture de ce tableau, une évidence s'impose : la Grèce n'a pas le niveau de dette le plus élevé, ni le taux d'accroissement de la dette le plus important. Il faut donc s'attendre à voir se développer le discours de la peur de la dette. En outre, il n'est pas tenu compte dans le débat actuel de l'endettement privé, à la source même de la crise (qui est une crise d'endettement née de la pression sur les coûts, en particulier sur les salaires), ni de la capacité des Etats à faire face à cette situation, en termes de croissance économique, de stabilité sociale et de ressources publiques. La dette publique n'est pas mauvaise en soi lorsqu'elle procède d'investissements par exemple (il s'agit d'une «bonne dette»). Lorsqu'elle provient d'une augmentation des frais de fonctionnement et/ou d'allègements fiscaux qui n'ont produit aucune conséquence sur le plan économique, il s'agit d'une «mauvaise dette»¹. Et lorsque la crise économique creuse les déficits et la dette (de manière spectaculaire), alors

la croissance économique peut la résorber. Précisons enfin qu'à la différence d'un ménage ou d'une entreprise, l'Etat ne meurt pas et ne met pas la clef sous la porte. Il peut aussi augmenter les impôts, alors qu'un ménage ou une entreprise auront très rarement la possibilité de décider d'augmenter leurs revenus. Bref, un Etat peut envisager le long voire le très long terme.

Tout discours monolithique sur la dette méconnaît donc (souvent sciemment) la réalité et ne peut envisager de bonnes solutions, c'est-à-dire celles qui sont justes et efficaces. Il est désespérant (et révoltant) de voir le dogmatisme de nombreux responsables politiques, se bornant à refuser une réforme fiscale qui se traduirait par plus de justice. Ils se bornent à refuser une profonde réforme du système financier passant, par exemple, par une véritable régulation publique (c'est-à-dire contraignante et maîtrisée par les Etats), la mise en œuvre d'outils

(fiscaux, réglementaires, comptables) empêchant la formation de bulles spéculatives, par la fin des paradis fiscaux... Une évidence s'impose : il faut éviter de reproduire les mêmes schémas, ce que les acteurs et les gouvernants ne savent (ou ne veulent) manifester pas faire. Pour l'heure, la seule logique à l'œuvre relève plutôt de leur incapacité à changer de pratiques et de système : l'ultralibéralisme comme remède à la crise du capitalisme libéral, telle est la voie que l'on veut nous faire emprunter. On appréciera l'urgence à opposer une fin de non recevoir à ce projet de société visant à la soumission de chacun et de tous aux intérêts financiers. Au-delà des déclarations politiques de toutes sortes, l'enjeu n'est pas seulement économique, il porte sur la démocratie : doit-on confier les choix de société à des institutions (Commission européenne par exemple) ou des acteurs privés (fonds de pension et d'investissement, hedge funds) ? Telle est la question posée à tous.

¹ Pour plus de détails, voir notamment : http://www.snui.fr/gen/chronique_fiscale/2009/ChronFiscaln1_p3-32.pdf

■ Agenda social Fonction Publique

C'est le 26 mars que le Ministre de la Fonction Publique et son Secrétaire d'Etat avaient présenté aux organisations syndicales de la Fonction Publique l'agenda social 2010.

Au menu, le dossier des retraites va constituer le plat de résistance avec en hors d'œuvre des rencontres bilatérales (Solidaires FP a été reçue le 12 mai).

Trois autres sujets seront abordés au cours de l'année 2010.

Celui de la gestion des carrières avec l'annonce d'un projet de loi sur la gestion des agents non titulaires, la poursuite de la politique de fusion des corps, la révision du contenu des concours et la politique de recrutement.

Deux autres domaines concernant la vie des agents devraient être abordés : la poursuite de la déclinaison de l'accord sur la santé au travail ainsi que l'emploi des femmes dans la Fonction Publique.

Le dialogue social, avec le projet de loi sur sa rénovation, suite aux accords de Bercy, constituera un autre morceau de choix. Enfin, la politique de rémunération, qui devait faire l'objet d'une négociation triennale est d'ores et déjà plombée par les annonces du Premier Ministre du gel des dépenses. Ce sujet semble bien clos avant d'avoir été ouvert.

■ Les sondages se suivent ... et se ressemblent

Selon une enquête conduite par Acteur Public et l'Ifop, 70% des cadres de la Fonction Publique estiment que les réformes en cours détériorent leur environnement et leurs conditions de travail. Ils considèrent également à 55 % que le service rendu aux usagers est négativement touché par les restructurations en cours.

Du haut en bas de l'échelle, les fonctionnaires rejettent la réforme des administrations au fond et en la forme.

La DPAEP est morte, vive le Secrétariat général

Les textes (décrets 2010-444 du 30 avril 2010) portant création d'un Secrétariat général des ministères économiques et financiers ont été publiés au Journal Officiel du 04 mai 2010.

Issu de la fusion de la Direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel (DPAEP) et du Service de communication, le SG emploiera 2 800 collaborateurs à Paris et dans ces antennes régionales.

Ses compétences seront élargies et renforcées. Il aura en outre la responsabilité de la chaîne de «ressources humaines» avec la création, au niveau ministériel, d'une direction des ressources humaines à part entière.

Son champ d'intervention s'étendra aux domaines budgétaires, à la politique immobilière, à la communication. Il sera chargé de la coordination et de la convergence des systèmes d'informations.

Il faudra mesurer, à l'usage, les conséquences de ce changement, mais la création d'une direction des ressources humaines à part entière au niveau d'un secrétariat général également en charge de la coordination et de la convergence des systèmes d'information des différentes administrations ne peut que nous interroger, notamment au regard de la création de services tel l'ONP (opérateur national de la paye) ou le SRE (Service des Retraites de l'Etat) et alors que la loi sur la mobilité des fonctionnaires devrait commencer à prendre toute la place que veut lui donner le gouvernement dans la gestion des personnels.

L'Union et Solidaires aux Finances resteront vigilants.

Fiscalité locale : encore un rapport accablant

La fiscalité locale n'en finit pas de faire l'actualité. La crise financière, la réforme de la TP et la situation pour le moins délicate dans laquelle se trouvent certaines collectivités territoriales conduisent, encore, à envisager une réforme de fond de la fiscalité locale.

Le Conseil des Prélèvements Obligatoires, organisme de la Cour des Comptes, apporte, dans un rapport de 700 pages, de l'eau au moulin des partisans d'une modification profonde du système. Les critiques sur cette fiscalité primordiale pour les finances locales demeurent les mêmes depuis des années et de ce point de vue le rapport du CPO n'apporte rien de neuf du point de vue d'un constat assez partagé dans l'opinion publique et politique.

Au rang des solutions, le Conseil préconise, entre autres, la prise en compte plus significative des revenus dans l'assiette de la TH ainsi qu'une révision périodique des bases de la taxe foncière.

Avec l'explosion des dépenses sociales et les transferts de compétences non intégralement compensés par l'Etat, les communes, départements et régions doivent impérativement trouver des ressources suffisantes et socialement mieux réparties sous peine de devoir laisser des pans entiers de services publics tomber entre les mains avides du privé. L'enjeu est de taille et constitue, ici aussi, un véritable choix de société.

Encore une fois la DGFIP apparaît comme un acteur incontournable dans ce dossier. La question se pose cependant de savoir, si le pouvoir décidait d'appliquer une révision des évaluations tous les cinq ans, dans quelle mesure les services en charge de la fiscalité locale seraient en mesure de faire face. En effet, le démantèlement partiel des CDIF couplé avec le départ en retraite ou sous d'autres cieux administratifs de nombreux «cadastreux» a fait perdre à la DGFIP une force de travail incontestable. Certaines communes et départements ont d'ailleurs déjà fait appel à des entreprises privées pour prendre en charge des révisions partielles. D'autres «débauchent» des personnels de la DGFIP pour créer au sein de leur collectivité des services d'évaluation cadastrale. Enfin, nombreuses sont les collectivités qui multiplient les recours administratifs à l'encontre de la DGFIP dans ce domaine, poussant l'administration à engager, de fait, des révisions partielles qui ne renforcent pas, loin s'en faut, la cohérence globale du système.

L'Union plaide depuis longtemps pour une révision d'envergure des bases de la fiscalité locale. Les études et autres enquêtes en démontrent la nécessité et confortent les positions du syndicat. Cette mission est bien une mission de la DGFIP et elle requiert des créations d'emplois.

Les États Généraux des Services Publics : La question de l'avenir des Services publics au cœur d'un débat citoyen

L'avenir des services publics est de plus en plus remis en cause par les politiques néolibérales. Désormais, les gouvernements, inspirés par ces politiques, justifient même leurs attaques (diminution drastique des financements, attaques contre les statuts ...) en invoquant les effets de la crise ! L'exemple grec en est la triste illustration. Il est pourtant clair que c'est la spéculation financière, encouragée par ces mêmes politiques néo-libérales, qui a généré ces crises économiques, monétaires et écologiques. La question des services publics, en France comme ailleurs, se fait donc de plus en plus cruciale.

De nombreux combats ont été menés (gestion publique de l'eau, transport public, protection sociale, éducation, Poste...). Mais ces luttes demeurent éparpillées tant dans l'espace que dans le temps et restent encore trop circonscrites à un public initié. Tout plaide pour que ces luttes s'intensifient et qu'elles soient aussi prises en charge par les citoyens et les usagers eux-mêmes. C'est d'autant plus important dans un contexte marqué par des réformes menaçant le financement des services publics et donc leur pérennité.

La mobilisation sans précédent contre le projet de privatisation de la Poste a débouché sur la mise en place d'un collectif national regroupant une trentaine d'organisations (syndicats, collectifs de lutte pour des services publics particuliers, élus, partis politiques, citoyens...). Elle a été motivée par le constat premier qu'il était désormais temps de rassembler les différentes forces en présence pour ga-

agner en efficacité dans la lutte collective pour la défense des services publics.

L'initiative de ces États généraux a été lancée le 17 décembre 2009 à Paris lors d'un meeting à la Mutualité. Les objectifs des états généraux y ont été exposés. Concrètement, ils proposent de faire de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes. Ils ont pour ambition, dans un premier temps, de reprendre le débat d'idées à travers quatre thématiques :

- quels champs des services publics, à quel niveau ?
- comment avoir une gestion démocratique des services publics ?
- quels financement et donc quelle fiscalité ?
- et enfin avec quels agents et quel statut ?

Pour que le débat d'idées s'engage partout en France et qu'émergent des propositions alternatives aux orientations actuelles du gouvernement, des collectifs départementaux et locaux ont été d'ores et déjà créés.

Ils font déjà vivre ces états généraux au travers de manifestations locales largement ouvertes au public (débat dans les Hautes-Pyrénées en janvier, à Bordeaux le 7 avril dernier, à Dijon le 7 mai, dans la Creuse le 15 mai, ...). D'autres manifestations de ce type sont programmées et des États généraux nationaux se tiendront à l'automne prochain sur deux journées, qui pourraient se clore par une manifestation nationale.



Et à la DGFIP ?

Touchés de près par les conséquences de la mise en place de la réforme générale des politiques publiques et par la fusion, la question du service public se pose aussi dans notre champ professionnel : risques d'externalisations de certaines missions, mise en péril du maillage territorial et d'un réel service de qualité et de proximité auprès du contribuable. Autant d'illustrations concrètes de la remise en cause du service public pourtant seul garant de la préservation de l'intérêt général et de l'égalité de traitement du citoyen devant l'impôt.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a appelé l'ensemble de ses militants à s'inscrire pleinement dans les collectifs locaux et elle invite l'ensemble des citoyens que nous sommes à participer aux États généraux locaux et nationaux à venir.

Vous pouvez retrouver tous les renseignements utiles sur le site des états généraux des services publics :

<http://www.etats-generaux-du-service-public.fr/>

Diverses contributions et réflexions y figurent, auxquelles celle de l'Union sera bientôt rajoutée.